

PROTOCOLE DE VALIDATION
DE LA DÉFINITION D'UNE ANNEXE DE SPÉCIALITE TC

A. LES ÉTAPES

(cf. document « démarche de définition d'un domaine de spécialité TC »)

1. Constitution du dossier

- description et analyse du marché local d'emploi
- justification du choix de la spécialité industrielle
- liste des entreprises partenaires ou référentes
- vivier de recrutement des étudiants
- annexe de spécialité : liste des savoirs repérés avec propositions de limites

2. Harmonisation par les IPR EG et STI de l'académie

3. Réalisation d'une synthèse académique par les IPR EG et STI de l'académie

4. Transmission des dossiers au groupe de travail national piloté par l'inspection générale EG

5. Avis du groupe de travail

- pertinence du choix du domaine de spécialité : recueil de l'avis des branches professionnelles concernées
- importance du vivier de recrutement : cohérence de la carte académique
- cohérence de l'annexe de spécialité

6. Mise en cohérence de certaines annexes de spécialités par le groupe de travail

- recherches des similitudes dans les annexes de spécialité et harmonisation des rédactions
- propositions de modifications

7. Diffusion et actualisation régulière de la liste des annexes de spécialités (appellation et contenu) sur le site du CRM

B. DOSSIER DE PROPOSITION D'UNE ANNEXE DE SPÉCIALITÉ

Établissement	Académie :
Nom :	
Adresse :	
Équipe pédagogique :	
EG :	
STI :	
Autre(s) établissement(s) éventuellement intéressé(s) par la même spécialité :	

Description du marché local d'emploi
Caractéristiques géographiques :
Caractérisation des entreprises (nombre, tailles, activités...) :

Identification d'un domaine de spécialité
Repérage des pistes envisageables :
-
-
Appellation du domaine de spécialité envisagé :
Justification de ce choix :
Autre(s) spécialité(s) repérée(s) lors de l'enquête mais non retenue dans ce projet :
-
-

Liste des entreprises partenaires :

Caractérisation du vivier de recrutement :